

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

EURL SEBASTIEN ROUQUET
RTE DE CAMPASTIER
COMPASTIER
46220 PESCADOIRES

Vos références

Numéro fiscal :	511108680 00014
Référence de l'avis :	24 46 0030868 31
Numéro de contrat de prélèvement à l'échéance :	P0 46 0001197 08
Référence Unique de Mandat (RUM) :	FR46ZZZ005002P046000119708
Identification de l'entreprise redevable : (33)	
N° SIRET :	511108680 00014
EURL SEBASTIEN ROUQUET	
Département :	46
LOT	
Commune :	218
PESCADOIRES	
Lieu d'imposition :	B004
COMPASTIER	
Numéro de rôle :	092
Numéro d'obligation :	CFE1
Échéance à la date du :	08/10/2024
Date de mise en recouvrement :	31/10/2024

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT	2 206,00 €
MONTANT A PAYER	2 206,00 €
Au plus tard le 16/12/2024	

Vous avez choisi le PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE. Le montant à payer sera prélevé le 27/12/2024 sur le compte bancaire FR76 1780 7008 1015 XXXX XXXX XXX. En cas de difficultés, contactez-nous avant le 01/12/2024 sur impots.gouv.fr ou par téléphone au 0 809 401 401*.

Vos contacts

⇒ Par messagerie sécurisée : dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : pour toutes questions sur les prélèvements mensuel ou à l'échéance au 0 809 401 401* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (horaires de la Métropole)

Et pour toute autre question, contactez votre centre des Finances publiques dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous

⇒ Sur place : auprès de votre centre des Finances publiques
SIE DU LOT EQ IFU ANTENNE CAHORS SIE DU LOT 83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 10

Accueil exclusivement sur rendez-vous : impots.gouv.fr, espace « CONTACT ET RDV »

* (Service gratuit + prix de l'appel).

Identification de l'établissement redevable : 511108680 00014

Situation dans une zone d'activités économiques : NON

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (1)

1 - Valeur locative des biens passibles de taxe foncière		COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (1)				Situation dans une zone d'activités économiques : NON	
2 - Dont la valeur locative des biens concernés par la révision (2)		7 - Total des réductions (7)					
3 - Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (3)		8 - Base après réductions (8)					
4 - Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (4)		9 - Imposition sur la base minimum (9)				OUI	
5 - Réduction pour création d'établissement (5)		10 - Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (10)				<= 500 000	
6 - Réduction artisans et autres (6)		11 - Temps partiel ou moins de 9 mois/an (11)				NON	
		12 - Base minimum applicable (9)				5 708	
Eléments de calcul (12)		Commune	Syndicats de communes	Intercommunalité (13)	TSE (14)	TGEMAPI (15)	
13 - Bases exonérées							
14 - dont à effet sur la CVAE (16)							
15 - Bases nettes				5 708	5 708	5 708	
16 - Rappel taux d'imposition 2023				30,14 %			
17 - Taux d'imposition 2024				30,14 %	0,76700 %	0,15800 %	
18 - Cotisation 2024 avant lissage				1 720	44	9	
19 - Cotisation 2024 lissée (17)				1 720	44	9	
20 - Total des cotisations exonérées hors frais de gestion							
21 - Total des cotisations exonérées lissé avec frais de gestion (17)				22 - dont l'exonération a un effet sur la CVAE (16)			
23 - Total des cotisations 2024 lissées de la ligne 19		1 773		24 - Frais de gestion (18)		55	
25 - Total de cotisation foncière des entreprises						1 828	
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE							
26 - Base d'imposition		2 854	27 - Taux 2024	1,12 %	28 - Cotisation avant lissage	32	
29 - Bases exonérées			30 - Rappel Taux 2023	1,44 %	31 - Cotisation lissée (17)	32	
32 - Cotisation exonérée hors frais de gestion				33 - Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)		3	
34 - Frais de gestion (18)						35	
35 - Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie							
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT (TCMA)							
Droit additionnel à la CFE	36 - Base d'imposition		5 708	37 - Base exonérée			
	38 - Taux 2024		2,86 %	39 - Rappel taux 2023	3,68 %		
	40 - Cotisation avant lissage		163	41 - Cotisation exonérée hors frais de gestion			
	42 - Cotisation lissée (17)		163	43 - Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)	315		
44 - Total droits fixes (19)			152	45 - Total de taxe pour frais de chambres de métier et de l'artisanat		28	
46 - Frais de gestion (18)						343	
47 - Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat							
				189 - INFORMATION : COTISATION MINIMUM CFE (28)		1 828	
				194 - MONTANT DE VOTRE IMPÔT (lignes 25+35+47+61+69+84+95+119+154+160+175+182+188 si services)		2 206	